



**STATISTIQUE  
DU COMMERCE  
EXTERIEUR**



## Statistiques du commerce extérieur

### I - Introduction

Les statistiques des échanges commerciaux de la Tunisie sont établies à l'Institut National de la Statistique (I.N.S.) sur la base des données fournies par la Direction Générale des Douanes. Les instruments techniques tels que les nomenclatures, les tables de régimes douaniers et régimes statistiques, les codes monnaies, les codes géographiques etc..., sont préparés et définis dans le cadre de l'harmonisation avec les classifications internationales.

Les statistiques du commerce extérieur sont établies mensuellement à partir de l'exploitation d'un enregistrement produit par le système SINDA «Système Informatique de Dédouanement Automatisé», contenant des informations sur les opérations d'importations, d'exportations de marchandises et mouvements d'entrepôts effectués durant le mois écoulé.

### II- Concepts et Définitions

#### Champ d'application

##### *1. Territoire Statistique - Territoire Douanier*

Pour la Tunisie, le territoire statistique correspond au territoire douanier qui comprend le territoire continental et les différentes îles ou presque îles qui en font partie.

##### *2. Principe d'enregistrement*

Tous les biens entrant dans le territoire Tunisien ou quittant ce territoire en provenance ou à destination d'autres pays doivent être enregistrés et inclus dans les statistiques du commerce extérieur. Les biens sont importés non seulement pour être utilisés ou consommés dans les pays importateurs, mais également pour être réexpédiés dans d'autres pays, après avoir subi ou non des transformations.

La Tunisie utilise le système du commerce général comme principe d'enregistrement.

### III - Méthodologie

#### La collecte de l'information

L'administration des douanes est chargée de la collecte des données. Cette collecte des déclarations est entièrement informatisée grâce à un système informatique de dédouanement automatisé (SINDA).

#### Nomenclature

La nomenclature utilisée dans le commerce extérieur Tunisien est la nomenclature statistique du système harmonisé (NSH), elle est confectionnée en parfaite harmonie avec la nomenclature combinée européenne NC8. Elle comprend environ 25000 positions élémentaires.

### Procédure de transfert des données douanières

La Direction Générale de la Douane transmet mensuellement une copie des déclarations enregistrées par le système SINDA le mois écoulé. Ce fichier contient en moyenne 140000 enregistrements dont le tiers environ correspond à des exportations.

### Qualité, Contrôle et Correction des Données

L'INS effectue un contrôle systématique des déclarations douanières reçues mensuellement afin de détecter et de corriger éventuellement les erreurs décelées. La correction des erreurs se fait en collaboration avec les services de la Douane. D'une façon générale le système de contrôle comprend les étapes suivantes :

- Un contrôle de fond : Concordance entre les informations (pays, produits, régime,...) contenues dans les différentes cases des déclarations et les données des tables préalablement établies.
- Des contrôles de vraisemblance : prix moyens des produits dont la valeur d'échange est importante par rapport au prix moyen de l'année précédente.

## IV- Présentation des statistiques du commerce extérieur

Le commerce extérieur tunisien défini selon le système du commerce général comprend deux types d'échanges:

- le premier type concerne les mouvements de marchandises d'importation pour le marché local et d'exportation de produits tunisiens. Il s'agit d'opérations à caractère définitif qui sont généralement effectuées sous les régimes douaniers normaux par des entreprises résidentes.

- Le second type d'échanges correspond aux mouvements d'importation temporaire de marchandises destinées à la transformation et la réexportation. Ce sont des opérations temporaires effectuées généralement sous des régimes douaniers particuliers par des entreprises résidentes ou non résidentes.

La nouvelle présentation du commerce extérieur selon les régimes consiste à croiser les différents regroupements de marchandises avec ces deux types d'échanges extérieurs. Les critères utilisés pour définir ces deux catégories sont relatifs aux régimes statistiques et douaniers appliqués par la douane.

### Présentation du Commerce Extérieur selon le Régime

A la lumière de la définition des différents régimes statistiques, douaniers et du statut des entreprises, le commerce extérieur a été décomposé en deux groupes :

- Le régime général correspond au commerce extérieur réalisé par les entreprises résidentes sous les régimes de la mise à la consommation à l'importation et de la simple sortie à l'exportation. Toutefois, certaines opérations effectuées sous les régimes de l'admission temporaire et de la réexportation ont été reclassées dans cette première partie. Elles concernent principalement, le phosphate et les dérivés phosphatés utilisant certains intrants (soufre) importés sous le régime de l'admission temporaire, et les produits pétroliers importés sous le régime de l'entrepôt de stockage.

- Le régime off-shore comprend les échanges des entreprises totalement exportatrices résidentes ou non résidentes et qui opèrent sous les régimes de l'admission temporaire et l'entrepôt franc pour l'importation de marchandises (matières premières et demi-produits) destinées à être transformées et réexportées.

### **Balance par groupement de marchandises**

Il s'agit des catégories des échanges regroupant les produits selon le groupement d'utilisation des marchandises :

- Alimentation
- Matière premières et demi-produits :
  - \*Matières premières et demi-produits d'origine animale ou végétale.
  - \*Matières premières et demi-produits d'origine minérale.
  - \*Autres matières premières et demi-produits.
- Energie ;
- Biens d'équipement ;
- Biens de consommation ;

### **Par type d'utilisation des produits**

Il s'agit du regroupement des produits entrant dans le commerce extérieur selon les types d'utilisation, tout en tenant compte des spécificités de l'économie tunisienne.

- produits agricoles et alimentaires de base ;
- produits énergétiques ;
- produits miniers et phosphatés ;
- produits intermédiaires ;
- produits d'équipement ;
- produits de consommation.

Le groupe «des produits agricoles et alimentaires de base» comprend les produits stratégiques telles que les céréales à l'importation et l'huile d'olives à l'exportation. Les produits non stratégiques sont classés dans le groupe des produits de consommation.

Le groupe «des produits énergétiques» comprend tous les produits pétroliers y compris les huiles de graissage et les lubrifiants, le gaz naturel, les combustibles solides ainsi que l'électricité (importée d'Algérie).

Le groupe «des produits miniers et phosphatés» comprend tous les minerais y compris le phosphate et les dérivés chimiques phosphatés.

Le groupe «des produits intermédiaires» comprend les matières premières et demi-produits (tels qu'ils sont définis dans la classification par groupement de marchandise) auxquels on soustrait les minerais, le phosphate et dérivés phosphatés et on ajoute les tissus et articles de confection découpés.

Le groupe «des produits d'équipement» comprend les biens d'équipement (tels qu'ils sont définis dans la classification par groupement de marchandise) auxquels on ajoute les voitures particulières, les cycles et motocycles.

Le groupe «des produits de consommation» est formé des biens de consommation (tels qu'ils sont définis dans la classification par groupement de marchandise) auxquels on ajoute les produits alimentaires non stratégiques on soustrait les tissus et articles découpés, les voitures et les cycles et motocycles.

### **Groupement sectoriel d'activité**

Il s'agit de la balance import-export des produits classés selon un regroupement des secteurs d'activité faisant ressortir les spécificités de l'économie tunisienne :

- Agriculture et industries agro-alimentaires.
- Energie et lubrifiants.
- Mines, phosphates et dérivés.
- Textiles, habillement et cuirs.
- Industries mécaniques et électriques.
- Autres industries manufacturières.

### **La branche d'activité**

Il s'agit des groupements de marchandises selon la nomenclature des secteurs d'activité de la comptabilité nationale :

- Produits de l'agriculture et de la pêche.
- Produits des industries agricoles et alimentaires.
- Matériaux de construction, céramique et verre.
- Machines et matériels mécaniques et électriques.
- Produits chimiques.
- Textiles, habillement et cuirs.
- Produits divers des industries manufacturières.
- Produits miniers.
- Pétrole brut et produits pétroliers, gaz.

### **Principaux produits**

Les tableaux des principaux produits à l'export et à l'import ont pour but de compléter les informations présentées au niveau des différents regroupements. Ainsi, l'utilisateur peut disposer des détails au niveau des produits ; la sélection des produits est basée sur la classification par groupement sectoriel d'activité.

Dans le cadre de l'établissement des statistiques du commerce extérieur par pays et selon les zones géographiques, la Tunisie a adopté à partir du premier janvier 1985 le code géographique numérique international. La présentation des données est faite selon les zones géographiques suivantes :

- Pays de l'Union Européenne
- Autres pays d'Europe
- Pays de l'UMA
- Autres pays d'Afrique
- Pays Arabe d'Orient
- Autres Pays d'Asie
- Amérique du Nord
- Autres pays d'Amérique
- Autres régions.